



Mention Complémentaire Aéronautique Option Avionique



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant devenir technicien-ne aéronautique.



OBJECTIFS

Le titulaire de la Mention Complémentaire Aéronautique exerce dans les entreprises de la maintenance et les compagnies aériennes. Il intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés au maintien de la navigabilité aéronautique. Il exerce son activité sur tous les systèmes d'aéronefs (systèmes électriques, avionique, etc.).

Ce-tte futur-e technicien-ne pourra, après expérience, obtenir une Licence Part 66.



PROGRAMME

- > **Enseignement général**
Anglais
- > **Enseignement professionnel**
Technique numérique, règles de l'art et pratiques d'entretien, législation aéronautique, système d'aéronef, motorisation, etc.
- > **Travaux pratiques**
Dépannage, pratique d'entretien, intervention de maintenance, etc.

Mention Complémentaire Aéronautique Option Avionique

DURÉE

- > 12 mois
- > 430 heures

PRÉREQUIS

- > Âge : 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Baccalauréat professionnel aéronautique option Avionique
- > Casier judiciaire vierge

PÉDAGOGIE

- > En présentiel + alternance avec des semaines entreprise

DISPOSITIF D'ACCÈS

- > Contrat d'apprentissage, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité (en alternance)

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > Épreuves CCF (Contrôle en cours de formation), Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale) et Partie 66 (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne)

POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Partie 66 B1-1
- > BTS Aéronautique

Code de la certification : Code diplôme RNCP29133



Renseignements et inscription : infoscandidature@afmae.fr



Plus d'infos
en vidéo